REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 30 Mars 2023

****

Nombre de membres composant le Conseil municipal
En exercice **35**
Présents à la Séance **20**
Représentés **10**
Excusés
Absents **5**

Délibération 2023DEL35

Approbation des durées d'amortissement sur le Budget ville

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 20 heures

Les membres composant le Conseil municipal d'Arcueil, légalement convoqués le 24 mars 2023 se sont réunis à l'Etablissement Public Territorial (Ex CAVB) 7-9 avenue François Vincent Raspail 94110 Arcueil, sous la présidence de Christian Métairie,

Madame Clotilde GALHIE-ERIPRET ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance qu'il accepte, conformément à l'article L.2121-15 du code général de collectivités territoriales.

MEMBRES PRESENTS:

Christian METAIRIE, **Maire,**
Hélène PECCOLO, Christophe SEGUIN, Carine DELAHAIE, Ludovic SOT, Anne RAJCHMAN, Juliette MANT, Antoine PELHUCHE, Aboubacar DIABY, Elisabeth ELOUNDOU, **Adjoint.e.s ,**
Francine KETFI, Ludovic MAUSSION, François LOSCHEIDER, Régis CAILLAT-GRENIER, Rudy CAMBIER, Kamel ROUABHI, Clotilde GALHIE-ERIPRET, Benoit-Joseph ONAMBELE, Ulysse LESAFRE, Nathalie LATOUR, **Conseiller.e.s**

MEMBRES REPRESENTES :

Monsieur Kevin VEDIE	Madame Carine DELAHAIE
Madame Maryvonne LEGOURD ROCHETEAU	Monsieur François LOSCHEIDER
Monsieur Jacques GRILL	Madame Hélène PECCOLO
Monsieur François DOUCET	Madame Elisabeth ELOUNDOU
Madame Shéhérazade BOUSLAH	Madame Francine KETFI
Madame Marine DEALBERTO	Monsieur Rudy CAMBIER
Madame Lydia MOHAMED BOUTEBEN	Madame Anne RAJCHMAN
Monsieur Benjamin DOUBA--PARIS	Monsieur Ulysse LESAFRE
Madame Sophie LABROUSSE	Madame Juliette MANT
Monsieur Karim BAOUZ	Monsieur Kamel ROUABHI

MEMBRES EXCUSES:

/

MEMBRES ABSENTS: Sophie Pascal-Lericq, Simon Burkovic, Hugo Godfert, Elodie Losiaux, Monsieur Erwann Calvez,

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023
DELIBERATION 2023DEL35

Parvenue en
Préfecture
du Val de Marne
le 4 avril 2023
AR Préfecture
n° 8777279
Affiché le
5 avril 2023

MAIRIE D'ARCUEIL (Val de Marne)

Pour l'Adjoint au Maire empêché
Patricia Rozières-Demare
Rédacteur principal de 1ère classe

Objet : Approbation des durées d'amortissement sur le budget ville

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-19, L. 2321-2 (29°) et R. 2321-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2021DEL192 du 16 décembre annulant la délibération 2021DEL84 du 10 juin 2021 pour le report de la M57 au 1er janvier 2023,

Considérant la nécessité pour les communes ou leurs groupements dont la population atteint 3 500 habitants de pratiquer l'amortissement,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau d'amortissement,

Vu l'avis de la commission technique,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil,

A l'unanimité,

Article 1 : Fixe le tableau d'amortissement de la Ville d'Arcueil dans les conditions suivantes :

Durée d'amortissement M57			
Comptes	Libéllés	Durée d'amortissement en année	Compte d'amortissement associé
Immobilisations incorporelles			
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	5	2802
2031	Frais d'études	5	28031
2032	Frais de recherche et de développement	5	28032
2033	Frais d'insertion	5	28033
204xx1	Subventions d'équipement versées biens mobiliers, matériel et études	5	2804xx1
204xx2	Subventions d'équipement versées bâtiments et installations	30	2804xx2
204xx3	Subventions d'équipement versées projets d'infrastructures d'intérêt national	40	2804xx3
204xx4	Subventions d'équipement versées voirie	40	2804xx4
204xx5	Subventions d'équipement versées monuments historiques	40	2804xx5
2051	Concessions et droits similaires	5	28051
2088	Autres immobilisations incorporelles	5	28088
Terrains			
2111	Terrains nus	0	Non amortissable
2112	Terrains de voirie	0	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0	
2115	Terrains bâtis	0	
2116	Cimetières	0	
2118	Autres terrains	0	
Agencements et aménagement de terrain			
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20	28121
2128	Autres agencements et aménagements	15	28128
Construction sur propriétés de la ville (sol et immeuble) *essentiellement les bâtiments, installations, agencements, aménagements, les ouvrages d'infrastructure. Les bâtiments distinguent les bâtiments publics (affectés à un service public) et les bâtiments privés (dont les immeubles de rapport)*			
21311	Bâtiments administratifs - Hôtel de ville	0	Non amortissable
21312	Bâtiments scolaires	0	
21313	Bâtiments sociaux et médicaux sociaux	0	
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0	
21318	Autres bâtiments publics	0	
21321	Immeubles de rapport	30	281321
21328	Autres bâtiments privés	30	281328
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions -Bâtiments publics	0	Non amortissable
21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions -Bâtiments privés	5	281352
2138	Autres constructions	0	Non amortissable
Installations, matériel et outillage techniques			
2151	Réseaux de voirie	0	Non amortissable
2152	Installations de voirie	0	
21533	Réseaux câblés	0	
21534	Réseaux d'électrification	0	
21561	Matériels roulants d'incendie et de défense civile	7	281561
21568	Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile	7	281568
21572	Matériel technique scolaire	7	281572
215731	Matériel et outillage de voirie - Matériel roulant	7	2815731
215738	Autre matériel et outillage de voierie	7	2815738
215741	Installations, matériel et outillage des cantines scolaires	7	2815741
215742	Installations, matériel et outillage des colonies de vacances	7	2815742
21578	Autre matériel technique	7	281578
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	7	28158
Biens historiques et culturels (dont collections et œuvres d'art)			
2161	Biens historiques et culturels immobiliers	0	Non amortissable
2162	Biens historiques et culturels mobiliers	0	
Autres immobilisations corporelles			
21828	Autres matériels de transport	10	281828
21831	Matériels informatiques scolaires	5	281831
21838	Autres matériels informatiques	5	281838
21841	Matériel de bureau et mobilier soclaires	10	281841
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10	281848
2185	Matériel de téléphonie	5	28185
2188	Autres immobilisations corporelles	5	28188

Article 2 : L'amortissement est pratiqué selon la technique de l'amortissement au prorata temporis.

Article 3 : La présente délibération sera notifiée à Madame la trésorière, service de gestion comptable d'Ivry sur Seine, 94-96 Rue Victor Hugo 94250 Ivry Sur Seine Cedex.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame La Préfète, Préfecture du Val de Marne.

Article 5 : Le Maire :

Certifie le caractère exécutoire de cette décision compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa publication ou de sa notification Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire d'Arcueil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage ou de sa publication ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou de la publication ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet.

Fait à Arcueil, le 30 Mars 2023
Le Maire

MAIRIE D'ARCUEIL
170071
LIBERTÉ FRATERNITÉ
Val de Marne

Pour le Maire et par délégation
Ludovic SOT
Adjoint au Maire